

DATE DE PUBLICATION : 13 mars 2023

Le directeur régional de Bourgogne-Franche-Comté

Délégation de signature donnée par le directeur régional au directeur départemental du Doubs

Vu la délégation de signature donnée par M. Hervé GONSARD, directeur général des Services à l'Économie et du Réseau, à M François BAVAY, le 1er mars 2023 ;

Délégation permanente est donnée à M. Jean-Luc MESURE, directeur de la succursale de Besançon et, en cas d'absence ou d'empêchement à Mme Valérie CORRADI, adjointe au directeur de la succursale de Besançon, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toute convention ainsi que tout document de nature à engager la Banque, relatif à l'exercice des activités de la succursale de Besançon ; M. Jean-Luc MESURE reçoit notamment délégation à l'effet de coter les entreprises et les dirigeants d'entreprises de la zone de compétence de la succursale de Besançon.

M. Jean-Luc MESURE peut subdéléguer sa signature aux cadres de la succursale de Besançon et, en cas d'absence ou d'empêchement de ceux-ci, à des agents du personnel titulaire des bureaux, placés sous son autorité et dans la limite des attributions de ces derniers.

Fait à Dijon, le 13 mars 2023

François BAVAY,
Directeur régional de Bourgogne-Franche-Comté